



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Lutte contre l'illettrisme dans le canton de Neuchâtel

Un catalogue de 15 actions à disposition

La chancellerie d'Etat communique :

Les enquêtes internationales ont révélé que 20% des adolescents de Suisse maîtrisent mal la lecture à la fin de leur scolarité obligatoire et que 7% d'entre eux forment un groupe à risque susceptible de rencontrer de sérieux problèmes par la suite. Et le canton de Neuchâtel n'échappe pas à ce phénomène. Dans un rapport d'information au Grand Conseil, le Conseil d'Etat précise l'état de la réflexion à l'échelle cantonale, nationale et internationale. Dans le canton de Neuchâtel, un catalogue de 15 actions a été établi pour lutter contre l'illettrisme. Six mesures ont déjà été mises en œuvre depuis 2002 au sein de la scolarité obligatoire et neuf autres mesures concrètes, scolaires et extrascolaires, doivent être introduites dans les prochaines années. A terme, un bilan de l'ensemble du dispositif sera établi.

Analyse de la problématique : des compétences à développer

Alors que la maîtrise de l'écrit est devenue aujourd'hui la norme, une part non négligeable de la population est insuffisamment armée pour affronter les défis de notre société. Le développement des nouvelles technologies, notamment, suppose des compétences accrues dans le domaine de la lecture et de l'écriture.

Les nombreuses études menées autour de l'illettrisme montrent la difficulté à en cerner les causes, qui dépendent de facteurs tant familiaux que personnels, relationnels ou scolaires. Quant aux conséquences, elles sont elles aussi multiples: manque de confiance en soi, dépendances, possibilités restreintes dans le choix et l'exercice d'une profession, exclusion, impossibilité à pratiquer sa citoyenneté, etc.

Les chercheurs s'accordent à dire que l'apprentissage de ces compétences de base – lire, écrire et calculer- ne se limite pas à une technique, mais qu'il s'agit d'une pratique culturelle dont les premiers fondements sont jetés dès l'enfance c'est-à-dire bien avant l'entrée à l'école obligatoire.

S'il apparaît aujourd'hui que l'école n'est pas seule responsable des difficultés que ressentent les jeunes à utiliser et à traiter le langage écrit, il n'en demeure pas moins qu'elle a le devoir de placer la maîtrise de la lecture et de l'écriture comme un de ses objectifs prioritaires.

Six mesures de prévention déjà réalisées dans les écoles

La problématique de l'illettrisme étant actuellement largement diffusée dans le grand public et suscitant des interrogations dans le monde de l'éducation, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a initié plusieurs démarches innovantes auprès des élèves et des enseignants. Dès 2003, l'engagement d'un chargé de mission pour la lecture a permis de promouvoir la littérature jeunesse dans les classes. De même, l'augmentation du nombre de périodes dévolues à l'enseignement de la lecture et de l'écriture, ainsi que l'introduction de nouveaux manuels, ont renforcé les premiers apprentissages en 1^{ère} année primaire. Une collection romande intitulée « S'exprimer en français » a par ailleurs été introduite dans les écoles primaires et secondaires, qui propose des activités de lecture et d'expression favorisant la poursuite des apprentissages.

A relever encore qu'à la suite de l'acceptation en 2001 par le Grand Conseil du crédit d'investissement de 11,9 millions de francs en faveur des nouvelles technologies de l'information et de la communication, toutes les écoles enfantines, primaires et secondaires ont été progressivement dotées d'ordinateurs. Les élèves en profitent pour se perfectionner dans le domaine de l'écrit et, grâce à des logiciels spécifiques d'entraînement, ils acquièrent une lecture plus rapide et efficace.

Neuf nouvelles mesures concrètes pour une action à long terme

Dans la lutte contre l'illettrisme, la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du DECS, relève avec satisfaction qu'une partie non négligeable du travail est déjà réalisée. Le Conseil d'Etat souhaite cependant maintenir l'effort consenti et développer neuf nouveaux projets. A terme, un bilan circonstancié de l'ensemble du dispositif devra pouvoir être établi.

Deux mesures s'adressent plus spécifiquement aux parents et aux éducateurs de la petite enfance. L'école enfantine, quant à elle, intensifiera son action auprès des jeunes enfants et le bureau de l'informatique scolaire procèdera à une recherche de nouveaux logiciels pour l'entraînement de la lecture.

Des actions ponctuelles d'encouragement à la lecture et à l'écriture seront également menées dans les écoles. Il s'agit de doter les classes de nouvelles collections de livres, de créer des échanges-lectures entre les élèves ou de financer les classes qui participent à des actions intercantionales. Une sensibilisation au problème de l'illettrisme devra par ailleurs s'inscrire dans la formation initiale de tous les futurs enseignants.

Le Conseil d'Etat souhaite reconnaître d'utilité publique la section neuchâteloise de l'Association Lire et Ecrire, qui œuvre depuis de nombreuses années auprès des adultes. Enfin, il se propose de rendre plus accessibles les textes de l'administration cantonale en édictant un certain nombre de recommandations en la matière avec l'aide des spécialistes de l'illettrisme.

- **Retrouvez le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la prévention de l'illettrisme www.ne.ch, Grand Conseil, Ordres du jour et rapports (session des 27 et 28 mai 2008):**
<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=23855>